

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS**  
représentée par son président, Monsieur Jean GACHASSIN  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 775 671 381 00033

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 994 200 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 399 396 €, le solde restant s'élève à 594 804 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 994 200 €.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE TENNIS

Fait à Paris le 20 AVR. 2015

LE DIRECTEUR DES SPORTS



Le directeur des sports

Thierry MESTMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL



Par délégation du contrôleur général  
économique et financier

14 AVR. 2015

Michèle DUCHEMIN

2101 266 611

DC

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires											
	Nombre de licences	1103528	1100000	1085380	1100000	0	1100000	1100000	1100000	1100000	1100000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de licences et d'ATP	1103528	1100000	1085380	1100000	0	1100000	1100000	1100000	1100000	1100000
	Nombre et taux de licences féminines	323746 (29,34%)	325000 (29,55%)	312765 (28,82%)	325000 (29,55%)	0	325000 (29,55%)	325000 (29,55%)	325000 (29,55%)	325000 (29,55%)	325000 (29,55%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	0	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	193757 (17,56%)	194000 (17,64%)	187994 (17,32%)	194000 (17,64%)	0	194000 (17,64%)	194000 (17,64%)	194000 (17,64%)	194000 (17,64%)	194000 (17,64%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1162	1180	1119	1200	0	1200	1230	1260	1260	1260
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
	Solitude financière	70,93	77,0 %	74,07	77,0 %	0	79,0 %	80,0 %	81,0 %	81,0 %	81,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
	Rang sportif de la France	6	4	0	4	0	4	3	3	3	3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
	Taux de suivi médical complet - SHN	63,03%	75%	66,37%	75%	0	80%	85%	85%	85%	85%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	70,47%	75%	70,59%	75%	0	80%	85%	85%	85%	85%
Emplois d'avenir											
	Nombre d'emplois d'avenir	30	200	130	350	0	450	500	500	500	500
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
	Nombre et taux de lettres de missions signées	47 (87,04%)	%	47 (88,68%)	%	0	90%	95%	100%	100%	100%

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
DEVELOPPER LA PRATIQUE FEMININE A TRAVERS DE NOUVEAUX FORMATS DE JEU ET UNE NOUVELLE ECOLE DE TENNIS	Taux de fidélisation des licenciées entre 7 et 11 ans	59%	55%	59%	55%	50%	59%	59%	60%	60%	60%
GENERALISER L'USAGE DE L'OUTIL CTS-WEB	Pourcentage de CTS élaborant leur lettre de missions sur le site	61%	80%	83%	80%	90%	95%	95%	100%	100%	100%
DEVELOPPER LA PRATIQUE POUR LES FEMMES	Nombre de licenciées de 35 à 55 ans	86744	86000	83146	86000	85000	84000	84000	83000	83000	83000
AIDER AU DEVELOPPEMENT DE FÊTE LE MUR (ASSOCIATION YANNICK NOAH SOUS CONVENTION)	Ratio entre le montant de la subvention et le nombre de licenciés en ZUS	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€
GENERALISER ET ELARGIR L'ACTION EDUCATIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	Nombre de clubs ayant une action dans le domaine éducatif, social et solidaire	1.734	1.770	1670	1.770	1.800	1.850	1.850	1.900	1.900	1.900

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

LUTTER CONTRE LES DERIVES	Moyens financiers engagés pour lutter contre les dérives des paris en ligne.	108869	258673	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	Nombre de joueurs et de joueuses dans les 100 meilleurs mondiaux	18	14	15	15	15	15	15
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	Nombre de garçons <19 ans classés à l'ATP Nb de filles < 18 ans classées à la WTA"	39	39	35	35	35	35	35
PROMOUVOIR DES CADRES FEMININES POUR FACILITER LES PARCOURS ET LES RESULTATS FEMININS	Nombre total de cadres féminins dans les équipes techniques de ligue	15	17	17	18	19	20	20
DEVELOPPER LA PRATIQUE DES PERSONNES AGEES	Nombre de licenciés 65 +	46367	48354	47000	47500	48000	48500	48500
SUJVI MEDICAL REGLEMENTAIRE	Taux de suivi complet	54%	69	75%	80%	85%	85%	85%
MAITRISER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS	Ratio du nombre de diplômes délivrés / emplois pourvus	258/258	268/268	250 /250	250 /250	250 /250	250 /250	250 /250
AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ENCADREMENT	Nombre de jours de formation proposés par la DTN (EN, CTR, EFL, CSD, C en D coordonnateurs, Coordinateurs de la préparation physique)	101	795	500	500	500	500	500
PLAN DE FORMATION CONTINUE	Nombre d'enseignants (BE, DE, DES) ayant participé aux différentes formations de la DTN	2733	3147	2500	2700	3000	3000	3000
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Moyens financiers pour diverses interventions et/ou échanges avec des fédérations étrangères.	928.090€	1810000	1.000.000€	1.100.000€	1.100.000€	1.100.000€	1.100.000€
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS EN FAUTEUIL	Montant des aides versées dans le cadre de conventions	76.000€	55000€	81.000€	81.000€	81.000€	81.000€	81.000€
ETRE CENTRE DE RESSOURCES ET DE RECHERCHES	Moyens engagés pour améliorer l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive.	49067	89388	100.000	150.000	150.000	150.000	150.000

96

77

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>GENERALISER L'USAGE DE L'OUTIL CTS-WEB</b>	52 831 €	5 000 €	5 000 €	47 831 €
Action 1	52 831 €	5 000 €	5 000 €	47 831 €
Structuration fédérale	52 831 €	5 000 €	5 000 €	47 831 €
<b>ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS</b>	8 539 618 €	650 000 €	650 000 €	7 889 618 €
Action 2	8 539 618 €	650 000 €	650 000 €	7 889 618 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	4 148 756 €	30 000 €	30 000 €	4 118 756 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	2 816 587 €	450 000 €	450 000 €	2 366 587 €
Collectif RELIEV - Stages et compétitions	1 574 275 €	170 000 €	170 000 €	1 404 275 €
<b>PROMOUVOIR DES CADRES FEMMINES POUR FACILITER LES PARCOURS ET LES RESULTATS FEMMINI</b>	137 713 €	0 €	0 €	137 713 €
Action 1	137 713 €	0 €	0 €	137 713 €
Structuration fédérale	137 713 €	0 €	0 €	137 713 €
<b>AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ENCADREMENT</b>	682 000 €	40 000 €	40 000 €	642 000 €
Action 2	682 000 €	40 000 €	40 000 €	642 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	406 000 €	0 €	0 €	406 000 €
Action 4	406 000 €	0 €	0 €	406 000 €
Formations fédérales	276 000 €	40 000 €	40 000 €	236 000 €
<b>PLAN DE FORMATION CONTINUE</b>	276 000 €	40 000 €	40 000 €	236 000 €
Action 4	276 000 €	40 000 €	40 000 €	236 000 €
Formations fédérales	129 850 €	20 000 €	20 000 €	109 850 €
<b>LUTER CONTRE LES DERIVES</b>	129 850 €	20 000 €	20 000 €	109 850 €
Action 1	129 850 €	20 000 €	20 000 €	109 850 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	1 031 292 €	50 000 €	50 000 €	981 292 €
Action 3	258 673 €	50 000 €	50 000 €	208 673 €
Prévention dopage	772 619 €	0 €	0 €	772 619 €
<b>DEVELOPPER LA PRATIQUE FEMMINE A TRAVERS DE NOUVEAUX FORMATS DE JEU ET UNE NOUVELLE ECOLE DE TENNIS</b>	76 626 €	55 000 €	46 000 €	30 626 €
Action 1	76 626 €	55 000 €	46 000 €	30 626 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	76 626 €	55 000 €	46 000 €	30 626 €
<b>ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>	1 810 000 €	0 €	0 €	1 810 000 €
Action 1	1 810 000 €	0 €	0 €	1 810 000 €
Programmes d'échanges internationaux	1 810 000 €	0 €	0 €	1 810 000 €
<b>ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS EN FAUTEUIL</b>	76 000 €	0 €	0 €	76 000 €
Action 2	76 000 €	0 €	0 €	76 000 €
Soutien aux sportifs (hors A?)	76 000 €	0 €	0 €	76 000 €
<b>GENERALISER ET ELARGIR L'ACTION EDUCATIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Action 1	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
<b>ETRE CENTRE DE RESSOURCES ET DE RECHERCHES</b>	554 858 €	20 000 €	20 000 €	534 858 €
Action 2	554 858 €	20 000 €	20 000 €	534 858 €
Soutien aux sportifs (hors A?)	554 858 €	20 000 €	20 000 €	534 858 €
<b>MATRISE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS</b>	182 839 €	20 000 €	16 000 €	166 839 €
Action 4	182 839 €	20 000 €	16 000 €	166 839 €
Professionalisation de l'activité	182 839 €	20 000 €	16 000 €	166 839 €
<b>SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE</b>	246 724 €	110 000 €	97 200 €	149 524 €
Action 3	246 724 €	110 000 €	97 200 €	149 524 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	246 724 €	110 000 €	97 200 €	149 524 €
<b>AIDER AU DEVELOPPEMENT DE RÉTE LE NOUR ASSOCIATION YANNICK NOAH SOUS CONVENTION</b>	189 000 €	110 000 €	97 200 €	149 524 €
Action 1	189 000 €	110 000 €	97 200 €	149 524 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	189 000 €	110 000 €	97 200 €	149 524 €
<b>DEVELOPPER LA PRATIQUE POUR LES FEMMES</b>	213 000 €	35 000 €	35 000 €	178 000 €
Action 1	213 000 €	35 000 €	35 000 €	178 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	213 000 €	35 000 €	35 000 €	178 000 €
<b>DEVELOPPER LA PRATIQUE DES PERSONNES AGEES</b>	63 000 €	0 €	0 €	63 000 €
Action 3	63 000 €	0 €	0 €	63 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	63 000 €	0 €	0 €	63 000 €
<b>TOTAL</b>	14 095 351 €	1 025 000 €	994 200 €	13 101 151 €

994 200 €
994 200 €


Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :  
 - cat 61 (indemnité des CTS)  
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.)

96

3

	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	
Domiciliation PARIS-ETOILE ENTREPRISES (00892)	
RIB : 30004 00801 00021350003 31 IBAN : FR76 3000 4008 0100 0213 5000 331 BIC : BNPAFRPPKL	